Ville de Genève
Conseil municipal

M-1234

3 novembre 2016

Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 juin 2016 de Mmes et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Jennifer Conti et Marie-Pierre Theubet: «Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– l'augmentation constante de la précarité à Genève qui place de plus en plus de personnes dans des situations de vie extrêmement périlleuses[1];
– l'absence d'études portant sur les personnes sans abri alliée à la honte d'être placé dans la précarité qui induisent des phénomènes de retrait social;
– le fait qu'«il n'y a aucune statistique officielle concernant le sans-abrisme en Suisse (ni à Genève), ni de définition ou de critères sur lesquels se reposer pour quantifier cette partie de la population» comme le rappelle le Service InterroGE de la Ville de Genève[2];
– que les associations de terrain travaillant dans le champ social évaluent entre 400 et 1200 les personnes cherchant quotidiennement un abri en Ville de Genève[3], constatant ainsi que la variabilité de cette fourchette est trop importante;
– les variations saisonnières et les difficultés de prendre en compte une problématique sociale si elle n'est pas bien évaluée et partant de là d'adapter une réponse coordonnée et adéquate;
– l'urgence sociale de ne plus nier une problématique importante qui conduit un certain nombre de nos concitoyen-ne-s à dormir dans des parcs, des caves ou des voitures;
– la volonté du Conseil administratif, affirmée dans sa feuille de route pour la législature 2015-2020, que Genève devienne une ville avec zéro sans-abri;
– le vote par le Conseil municipal de la motion M-1040 «Pour un lieu de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» et la difficulté actuelle de savoir précisément combien de personnes y sont afin de la mettre en œuvre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de réaliser ou de mandater une entité externe afin d'effectuer une étude visant à documenter et chiffrer précisément la problématique des personnes sans abri sur le territoire de la Ville de Genève et mettre rapidement en œuvre une

---

[1] http://www.adc-ge.ch/actualites/6-actualites/162-statistiques-aide-sociale

[2] http://www.ville-geneve.ch/index.php?id=16358&id_detail=2344

[3] http://alcip.ch/images/MANIFESTE_04.14.pdf

politique concertée avec le Canton et les autres communes, afin de répondre durablement à cette question du sans-abrisme.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage pleinement les préoccupations des motionnaires, qui ont relevé l'objectif «zéro sans-abri» inscrit dans la *Feuille de route du Conseil administratif, législature 2015-2020*[4]. Pour tendre à ce résultat, encore faut-il, en effet, qualifier et quantifier les personnes que l'on regroupe dans la catégorie du sans-abrisme.

Depuis mars 2016, le département de la cohésion sociale et de la solidarité a mandaté une personne chargée de définir une stratégie municipale de lutte contre la précarité et l'exclusion. Si son mandat ne comporte pas d'étude statistique précise sur la question du sans-abrisme, cette personne relève toutefois les difficultés suivantes:

L'absence d'une définition opérationnelle du sans-abrisme

La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) a élaboré une définition théorique du sans-abrisme qui tient compte notamment de quatre situations différentes sur le plan du logement: être sans abri, sans logement, en situation de logement précaire et de logement inadéquat. Cette définition a l'avantage de couvrir tout le spectre du sans-abrisme entre les personnes se trouvant sans abri et celles vivant dans des logements précaires et inadéquats et à hauts risques de devenir des sans-abri. Elle correspond aux 400 à 1200 personnes évoquées dans l'introduction aux considérants de cette motion.

Le caractère mouvant de la population sans chez-soi

Les personnes sans logement changent constamment de lieu, de solution d'hébergement, passent du risque de perdre le logement à la situation de la grande exclusion, de l'absence temporaire du logement au sans-abrisme de longue durée. D'autre part, la nature temporaire de l'absence de chez-soi et les différences de durée du sans-abrisme font que le moment choisi pour récolter les données peut avoir un impact pour saisir la nature et l'ampleur du phénomène.

Cependant, la littérature nous indique que les comptages simples des personnes sans abri sont utiles pour les besoins en termes de dispositifs d'accueil d'urgence; une tâche à laquelle se sont attelés la quasi-totalité des 28 membres

[4] http://www.ville-geneve.ch/conseil-administratif/feuille-route-conseil-administratif/

de l'Union européenne, quand bien même le contexte, les méthodologies et les sources diffèrent[5].

Un article récent dans la *Revue médicale suisse* plaide lui aussi pour un dénombrement. «Le sans-abrisme doit être mieux identifié et caractérisé en Suisse, notamment en ce qui concerne la santé des familles et des enfants.» Les sans-abri payent un lourd tribut de santé aux conditions de vie précaires et illustrent ainsi de manière éclatante l'importance du logement en tant que déterminant social de la santé[6]. C'est une population par ailleurs «de plus en plus jeune et multigénérationnelle», ce qui doit fortement interpeller les collectivités publiques et la société dans son ensemble.

La FEANTSA note également que plusieurs pays européens – aussi divers que le Danemark, l'Irlande, la République tchèque, etc. – se sont dotés de stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme. Sur cette base, la Fédération propose plusieurs pistes, dont l'approche fondée sur les données de type démographique (âge, sexe, origine, etc.), mais également d'autres plus complexes (temps passé dans la rue ou dans les dispositifs, lieu de séjour la veille, etc.).

Pour le reste, le Conseil administratif partage également la préoccupation des motionnaires selon laquelle la précarité augmente de manière constante à Genève. Ainsi, le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) sur le secteur communautaire du Service social relevait que le nombre de demandes d'assistance sociale auprès de l'Hospice général a plus que doublé entre 2002 (4662 dossiers) et 2013 (9759)[7], pour s'établir en 2015 à 11 546 dossiers[8].

En conclusion, les motionnaires ont donc parfaitement raison de souligner la nécessité de mettre en œuvre une étude sur le sans-abrisme à Genève. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité va conduire un travail avec les partenaires sur cette question en 2017. Bien comprendre le problème de l'exclusion liée au logement constitue en effet un point essentiel pour tendre à l'objectif de zéro sans-abri.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Esther Alder*

---

[5] Rapport 2015 sur le mal-logement de la FEANTSA et de la Fondation Abbé Pierre : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/chapitre_2_-_les_personnes_sans_domicile_dans_lunion_europeenne_une_situation_grave_mais_pas_desesperee.pdf

[6] «Santé et soins des personnes sans abri», Drs Yves Jackson, Thimotée Wuillemina et Patrick Bodenmann, 2016, N° 533

[7] http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1449130006-secteur-communautaire-perspectives-2016-suite-rapport-idheap/

[8] http://www.hospicegeneral.ch/fileadmin/files/pdfs/hg/en_chiffres/Rapport_financier_2015.pdf